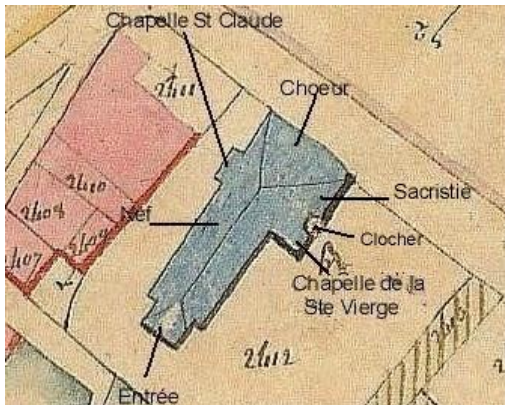


## Le clocher de la mairie

Le bâtiment où est actuellement installée la mairie de l'Abergement de Varey a été édifié sur les fondations et avec les matériaux de l'ancienne église juste après 1861 ainsi qu'en atteste nos archives municipales :

Le 21 août 1861 le maire expose au conseil les arguments donnés pour obtenir de nouvelles subventions : « *notre vieille église dégradée par les fuites d'eau et l'humidité du terrain est encore venue à menacer ruines de toutes parts et nous avons été mis dans la nécessité de la rebâtir de suite si nous ne voulions pas la voir tomber entièrement. Nous sommes encore sans maison d'école pour les garçons et sans maison communale, nous voulons donc, par économie, en construire une en faisant servir les matériaux de notre vieille église.* »

Le porche du XVI<sup>s</sup>. surmonté par le clocher de 1838 ont été conservés et constituent le bâtiment public le plus ancien de la commune.



L'ancienne église selon l'ancien cadastre (1828)  
**La chapelle Notre Dame de l'Abergement**  
(Registres paroissiaux)



L'Abergement de Varey et ses deux clochers

En 1617, la chapelle du pays qui faisait alors office de paroisse a été annexée à la cure de St Jean le Vieux. En 1700, on trouve une première description de l'ancienne église dans un compte rendu de la visite pastorale de l'évêque Monseigneur Claude de Saint Georges :

« *L'église de l'Abergement de Varey est sous le vocable de Saint Louis, le chœur voûté, la nef lambrissée, elle est déparée en beaucoup d'endroits... Il y a dans la dite église, la chapelle de la vierge appartenant au Sieur Monin, avocat, elle a besoin de réparations, une autre chapelle, celle du rosaire, sans fondation.* »

Le 3 messidor An III de La République, Louis Étienne Barbolat, procureur de la commune a rendu compte des effets mobiliers de la sacristie, de la cure ainsi que des débris du clocher abattu lors de La Révolution.



Tabernacle probable de l'ancienne église conservé dans une des chapelles de la nouvelle église.



Vierge à l'enfant XVI<sup>s</sup>  
Inscrite aux MH le 13 janvier 1992



Saint Louis XVII<sup>s</sup>  
Inscrit aux MH le 29 septembre 1992

Statues de bois polychrome exposées en 2011 au Château des Allymes  
propriété de la commune de l'Abergement de Varey

Le 30 mai 1830, le maire expose au conseil municipal que : « depuis bien des années les habitants réclament l'indispensable nécessité de refaire leur clocher qui a été détruit au temps de la Révolution, ne réclament la reconstruction que parce que la tour dudit clocher à plusieurs lézardes, menace de tomber en ruine et pourrait occasionner l'éroulement même de l'église. » M. Rebours, entrepreneur des bâtiments a déclaré que : « les murs du clocher ne pourraient supporter aucune reconstruction à cause de plusieurs lézardes, en conséquence ledit clocher sera fait à côté de l'ancien qui sera démoli jusqu'au sommet de la voûte. Les matériaux provenant de la démolition seront employés à la construction du nouveau clocher. »

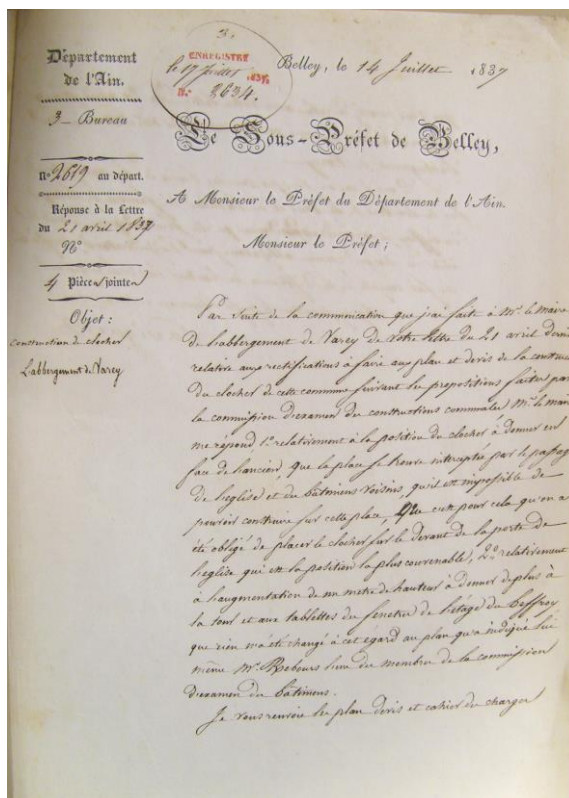
L'ordonnance royale du 21 juillet 1830 autorise la commune de s'imposer sur 6 ans un « crédit » pour la construction du clocher, la réparation de la chapelle Saint Claude et du presbytère. Le nouveau clocher devait dans un premier temps être construit à côté de l'ancien mais cela aurait détruit la régularité de l'église d'où l'idée de le construire en face de l'ancien mais cette proposition ne sera pas non plus retenue compte tenu que la place où il aurait dû être implanté se trouvait interceptée par des bâtiments voisins et le passage pour accéder à l'église, il sera finalement retenu de le construire sur la porte d'entrée de l'église et de démolir l'ancien clocher jusqu'à la hauteur du toit de la nef. (§ document des archives départementales ci-dessous)

A ceci, il ajoute que : « il a été omis, dans le devis de M. Rebours pour le clocher, un plancher audit clocher de l'église au niveau de celui de la tribune qui formera la même symétrie et agrandira d'autant plus l'église qui en a grand besoin, ainsi que deux fenêtres vitrées et baronnées de chaque côté propre à donner le jour à l'ancienne tribune attendu que la construction du nouveau clocher en obstrue toute la clarté ».

Le 21 août 1861 le maire expose au conseil les arguments donnés pour obtenir de nouvelles subventions : « notre vieille église dégradée par les fuites d'eau et l'humidité du terrain est encore venue à menacer ruines de toutes parts et nous avons été mis dans la nécessité de la rebâtir de suite si nous ne voulions pas la voir tomber entièrement. Nous sommes encore sans maison d'école pour les garçons et sans maison communale, nous voulons donc, par économie, en construire une en faisant servir les matériaux de notre vieille église. »



Le clocher de la mairie avant sa restauration qui débutera en 2015



Document, provenant des archives départementales de Bourg en Bresse, relatif au déplacement du clocher.